

état d'urgence planétaire : **votons pour une France solidaire !**

En ce début du XXI^{ème} siècle, nous sommes en état d'urgence planétaire. Le réchauffement de la planète est avéré. Il va multiplier les catastrophes qui laisseront sur leur passage des millions de « réfugiés climatiques ». Les effets dévastateurs d'une libéralisation incontrôlée entraînent un accroissement des inégalités et une paupérisation insoutenable qui nourrissent un fort sentiment d'insécurité et, à l'instar des guerres et des conflits armés, provoquent des migrations massives. Discriminations, exclusion et répression sont le quotidien des migrants, en particulier de celles et ceux qui sont parvenus à franchir le détroit de Gibraltar ou les barbelés de Ceuta et Melilla. Au Sud comme au Nord, la prise de conscience de l'interdépendance mondiale est brutale.

Les violations des droits engendrées par la domination des logiques financières et commerciales sur les droits humains et les normes sociales et environnementales sont légion. La persistance de régimes dictatoriaux soutenus par les grandes puissances, dont la France, pour des considérations géostratégiques ou économiques, accentue la pauvreté et les tensions sociales. La souveraineté des pays du Sud est bafouée par le fardeau de la dette. Les paradis fiscaux et judiciaires constituent un pilier du système financier international. La prolifération des armes et la prédation des richesses naturelles généralisent l'insécurité,

attisent les guerres et alimentent une corruption massive. La plupart des Etats du Sud ne sont pas en mesure de maîtriser des entreprises multinationales puissantes qui se jouent des exigences éthiques au nom du profit. La hantise du terrorisme conduit à un renforcement des politiques sécuritaires qui remettent en cause les libertés et les droits fondamentaux.

Pour l'avenir de la planète, la France se doit d'être solidaire. Il en va aussi de son propre avenir.

Jouant un rôle primordial au sein de l'Union européenne et des institutions internationales, elle a des responsabilités majeures. La France à laquelle nous aspirons n'est ni frileuse ni arrogante. Elle doit promouvoir les conditions d'un développement juste, basé sur le respect des valeurs démocratiques, l'égalité d'accès aux droits fondamentaux et le développement durable. Elle doit impulser une remise en cause des logiques de domination économique et politique. Elle doit initier une réforme significative des institutions internationales pour plus de transparence et une meilleure prise en compte des intérêts des populations du Sud.

Mais c'est d'abord en France, à travers des politiques publiques nationales, que se joue la solidarité internationale. De la mise en œuvre de modes de production et de consommation d'énergie durables au respect des droits des étrangers

et à la lutte contre les discriminations et les humiliations multiples - qui ont contribué au déclenchement des émeutes des banlieues défavorisées -, la dimension Nord-Sud est présente dans toute la société. Ces questions doivent être au cœur des débats des élections de 2007.

La solidarité internationale est une valeur que nous portons. Elle est reconnue et soutenue par l'opinion publique, comme le confirment plusieurs sondages récents. En témoignent également l'ampleur de la solidarité envers les victimes du Tsunami, la demande d'éthique des consommateurs et l'essor du commerce équitable. La solidarité internationale s'appuie sur des pratiques citoyennes, de l'intervention locale à l'action planétaire. Face au caractère structurel des inégalités entre le Nord et le Sud, à l'individualisme et aux injustices, elle est aussi un impératif parce qu'elle représente la seule réponse durable aux enjeux du monde contemporain.

Dans un contexte marqué par la délégitimation du politique aux yeux d'une partie importante de l'opinion, nous militons pour une démocratie plus participative, favorisant l'expression citoyenne. Nous prenons part au « mouvement citoyen mondial » et nous nous inscrivons dans la dynamique des Forums sociaux pour élaborer des alternatives. Nous proposons une autre mondialisation, une mondialisation solidaire basée sur la garantie de l'accès aux droits, la satisfaction des besoins fondamentaux et le respect de la planète. Acteurs de la société civile, nous voulons peser sur l'élaboration des politiques publiques. Acteurs de solidarité internationale, nous pouvons témoigner de dynamiques locales et nous nous faisons l'écho de nos partenaires du Sud, directement affectés par des décisions prises au Nord ou dans les instances internationales. Dans le même temps nous défendons le rôle de garants de l'intérêt général que doivent jouer les pouvoirs publics.

Acteurs de la société civile française, nous lançons une campagne citoyenne sur des questions de solidarité internationale dans la perspective des élections de 2007. Comme pour d'autres actions communes, en faveur de l'annulation de la dette ou la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement par exemple, cette mobilisation est le résultat de synergies entre des associations de solidarité internationale, des ONG de développement et d'urgence, des associations de défense des droits humains, environnementalistes et citoyennes.

Partout en France, nous favorisons le débat public pour sensibiliser les citoyen-ne-s. Nous invitons les médias à se faire l'écho de nos initiatives et de nos propositions.

Les candidat-e-s aux élections présidentielle et législatives sont actuellement interpellés sur leurs engagements vis-à-vis des revendications que nous portons et que nous présentons dans ce dossier¹. Nous leur demandons de les intégrer dans leur programme et de les mettre en œuvre par la suite. Nous attendons qu'ils/elles portent des propositions politiques courageuses, à la hauteur des enjeux auxquels notre pays doit faire face.

Face à l'état d'urgence planétaire, en 2007, nous voterons pour une France solidaire.

Paris, le 10 janvier 2007

¹ Au sein du champ de la solidarité internationale, cette campagne est menée en complémentarité avec la mobilisation de Coordination SUD sur la politique française de coopération au développement et l'apport des organisations de solidarité internationale au dialogue civil et à la vie associative.

CLIMAT-ÉNERGIE



POUR UNE JUSTICE ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE MONDIALE

nous demandons aux candidat-e-s de s'engager :

- pour que la France et ses partenaires européens divisent par 4 leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2050, en priorité grâce au développement des énergies renouvelables et à des mesures domestiques basées sur l'efficacité énergétique ;
- pour que la France participe activement au financement de l'adaptation aux changements climatiques, en abondant les fonds prévus à cet effet par le Protocole de Kyoto et la Convention Cadre des Nations unies sur les changements climatiques ;
- pour que la France agisse dans le sens d'un plus grand transfert et diffusion des technologies propres et viables (excluant le nucléaire, le « charbon propre » et la séquestration du carbone) ;
- pour que la France et ses partenaires européens orientent les financements et garanties publics nationaux (aide à l'exportation de la Coface) et multilatéraux (banques de développement) vers l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

LE CONTEXTE

Une étude publiée par les Nations unies en octobre 2005 prévoit que 50 millions de personnes pourraient devenir des « réfugiés climatiques » d'ici à 2010 ; selon le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) ils pourraient être 150 millions d'ici à 2050. Victimes de la montée du niveau des mers, de la désertification, ou d'évènements climatiques extrêmes, ces réfugiés d'un type nouveau, ne bénéficiant d'aucun statut international de protection,

se compteront surtout parmi les populations pauvres des pays du Sud. Les conclusions de la conférence d'Exeter sont alarmantes : au-delà de 2°C d'augmentation de la température globale, 100 millions de personnes seront directement menacées par la famine, 340 millions par le paludisme et 3,5 milliards par la pénurie d'eau. Le réchauffement de la planète est donc l'un des enjeux fondamentaux des relations Nord/Sud dans les années à venir car il sera un frein majeur au développement.

Le Nord doit apporter une réponse cohérente et globale au problème, en réduisant fortement ses émissions de GES, en soutenant un développement propre et des capacités d'adaptation au Sud, et surtout en mettant l'accent sur la prévention et l'atténuation des changements climatiques.

SIGNATAIRES

Accueil Paysan, Agir ici, Les Amis de la Terre, CRID (Centre de recherche et d'information pour le développement), Fédération Française des MJC, Greenpeace, IDD (Immigration Développement Démocratie), IPAM (Initiatives Pour un Autre Monde), LDH (Ligue des Droits de l'Homme), Peuples Solidaires, Planète Urgence, 4D (Dossiers et Débats pour le Développement Durable), Réseau Action Climat - France, Réseau Sortir du nucléaire, RITIMO (Réseau des centres de documentation pour le développement et la solidarité internationale)

LES ARGUMENTS

LA FRANCE DOIT S'ENGAGER, COMME SES PARTENAIRES EUROPÉENS, SUR LA VOIE D'UNE DIVISION PAR 4 DES ÉMISSIONS DE GES. Pour ce faire, elle doit aller au-delà des beaux discours, mettre en œuvre des politiques publiques et favoriser des initiatives privées ambitieuses, notamment dans le domaine du résidentiel tertiaire et des transports. À l'horizon 2020, cela signifie une baisse d'au moins 30 % des émissions européennes de GES, par une politique énergétique encourageant les énergies renouvelables, la promotion de l'efficacité énergétique, une sortie du « tout routier » dans les transports, et une réglementation thermique très exigeante pour les bâtiments neufs et surtout anciens.

AU DELÀ DES MESURES NATIONALES, la France et l'Union Européenne doivent s'engager à aider les pays les plus vulnérables à se prémunir contre les impacts des changements climatiques, en alimentant d'une manière prévisible et adéquate les fonds internationaux destinés à l'adaptation ainsi qu'en soutenant des projets de renforcement de capacités. Les projets lancés par ces mécanismes financiers internationaux doivent bénéficier d'un suivi systématique. Il est fondamental qu'une aide financière et qu'une expertise soient apportées aux pays les moins avancés, afin de financer l'élaboration et la mise en œuvre des Plans d'Actions Nationaux pour l'Adaptation.

LA FRANCE DOIT S'ENGAGER À RENFORCER LE TRANSFERT ET LA DIFFUSION DE TECHNOLOGIES PROPRES, notamment dans le secteur de l'énergie (efficacité énergétique et renouvelables), afin de permettre un développement durable, économe en énergie et sobre en carbone. Les mesures actuelles adoptées en vertu du Protocole de Kyoto et de la Convention Cadre des Nations unies sur les changements climatiques sont largement insuffisantes. Nous attendons de la France qu'elle fasse un usage fidèle à l'esprit du Protocole de Kyoto, en garantissant l'intégrité environnementale et le caractère additionnel des projets. Nous attendons de la France qu'elle s'engage à être un des leaders sur ces questions.

LA FRANCE NE PEUT AVOIR UNE POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE COHÉRENTE tant qu'elle soutient massivement dans les pays pauvres des projets contribuant au réchauffement climatique et bénéficiant principalement aux consommateurs des pays riches via les exportations. Les institutions financières publiques consacrent au moins dix fois plus d'argent au financement de projets qui aggravent le changement climatique (énergies fossiles) et ont des impacts sociaux et environnementaux négatifs (grands barrages, filière nucléaire), qu'au financement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Les financements publics pour l'énergie doivent bénéficier avant tout au développement des filières efficacité énergétique et énergies renouvelables.

CONTACTS

Sébastien Godinot
Les Amis de la Terre
06 68 98 83 41
finance@amisdelaterre.org

Karine Gavand
Greenpeace
06 77 04 61 90
kgavand@diala.greenpeace.org

Benoit Faraco
Réseau Action Climat France
06 62 74 88 45
faraco@cidsp.upmf-grenoble.fr

DROITS DES MIGRANTS



POUR UNE POLITIQUE D'IMMIGRATION RESPECTUEUSE DES DROITS DES MIGRANTS

nous demandons aux candidat-e-s de s'engager :

- à **refonder la législation de l'immigration et du droit d'asile sur les principes de respect des personnes et de leurs droits ;**
- à **remettre en cause les visas de court séjour et la logique répressive du contrôle des frontières extérieures de l'UE ;**
- à **développer une législation sur le statut des étrangers appliquant les principes définis par la Convention des Nations unies sur « les droits des travailleurs migrants et de leur famille » et mettre en oeuvre le**
- processus de ratification de ce texte par la France et les autres pays de l'UE ;**
- à **accorder des droits politiques aux résidents étrangers ;**
- à **arrêter de criminaliser les étrangers en situation irrégulière, en France et dans l'UE ;**
- à **garantir pleinement le droit d'asile et assurer les conditions pour que les demandes des persécutés soient examinées dans le respect et la dignité.**

LE CONTEXTE

Alors que la proportion d'immigrés reste stable depuis 30 ans (7,4% en France), les États européens se livrent à une véritable concurrence au moins-disant en matière de politique migratoire. En France, les droits des étrangers sont systématiquement érodés au mépris des engagements souscrits et notamment de la Convention européenne des droits de l'Homme : précarisation des conditions de vie, entraves au droit de vivre en famille, discri-

minations dans l'accès aux droits (logement, santé, emploi, justice), forment les instruments d'une politique d'exclusion espérée dissuasive. L'obsession de protection des frontières, face au fantasme de « l'appel d'air », justifie rejet et répression ; l'arbitraire prime sur la loi ; la protection de l'asile est de moins en moins assurée. La liberté de circulation est un droit fondamental et doit être réaffirmée comme tel. Dans le contexte actuel de la mondialisation,

prétendre s'opposer à ce droit est illusoire. L'ensemble des dispositions attentatoires aux droits des étrangers ne peut qu'entraîner de nouvelles régressions des droits et représenter un ferment de xénophobie. Nous demandons que soient abrogées les dispositions législatives violant les droits des étrangers et que le respect universel des droits fondamentaux fonde désormais les politiques d'accueil des migrants.

SIGNATAIRES

Accueil Paysan, Agir ici, Les Amis de la Terre, ADIF (Association pour la Défense du Droit International Humanitaire), ANAFÉ (Association Nationale d'Assistance aux Frontières pour les Étrangers), ASIAD (Association de Solidarité et d'Information pour l'accès aux Droits), CADTM (Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers-Monde), CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement), Cimade, CRID (Centre de Recherche et d'Information pour le Développement), DEFAP - Service Protestant de Mission, Emmaüs International, FASTI (Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés), FEP (Fédération de l'Entraide Protestante), Fédération Française des MJC, FORIM (Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations), Greenpeace, Groupe Accueil et Solidarité, GISTI (Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés), IDD (Immigration Développement Démocratie), IPAM (Initiatives Pour un Autre Monde), LDH (Ligue des Droits de l'Homme), Médecins du Monde, MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples), Peuples Solidaires, RITIMO (Réseau des centres de documentation pour le développement et la solidarité internationale), Survie

LES ARGUMENTS

CONTRE LA FERMETURE RÉPRESSIVE DES FRONTIÈRES.

La fermeture des frontières extérieures de l'UE s'accompagne de graves violations des droits humains sans limiter immigration irrégulière et réseaux mafieux. La logique répressive du contrôle des frontières doit être revue notamment par :

- la remise en cause des visas de court séjour ;
- la transformation de la logique européenne Schengen (suppression des visas Schengen, de l'inscription des sans-papiers dans un fichier centralisé), la levée des sanctions aux transporteurs, la fin des contrôles externalisés dans les pays de transit.

GARANTIR AUX ÉTRANGERS STATUT ET CONDITIONS DE VIE RESPECTUEUX DES DROITS.

Les immigrés sont placés en situation de vulnérabilité et de précarisation croissantes. La Convention des Nations unies sur les droits des travailleurs migrants et de leur famille réaffirme pour tous les étrangers, avec ou sans titre de séjour : le droit inconditionnel à vivre en famille ; l'égalité d'accès aux droits et de traitement avec les nationaux ; leur protection et celle des membres de leur famille des mesures d'expulsion collective. Il faut donc que :

- la législation française respecte ces engagements ;
- la France ratifie cette Convention onusienne et la promeuve au sein de l'UE.

DROIT DE VOTE DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS.

En contradiction avec la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, intégrée à la Constitution, les résidents étrangers sont exclus de droits politiques ainsi que des élections professionnelles (commerçants et artisans). Les assemblées élues ne reflètent pas la diversité de la population.

Le respect des principes fondamentaux passe par la reconnaissance à tous des droits politiques liés à l'exercice de la démocratie et au suffrage universel, ainsi que le droit à la représentation aux élections professionnelles. Les réformes législatives et réglementaires doivent être entreprises dans ce sens.

DÉCRIMINALISATION DES ÉTRANGERS.

La répression et l'enfermement des sans-papiers ont des conséquences humaines dramatiques. Il doit être mis fin à la stigmatisation et à la criminalisation des sans-papiers, en France et dans l'UE, par :

- l'arrêt des objectifs chiffrés d'éloignement ;
- la dépénalisation du séjour irrégulier ;
- l'amnistie de toutes les condamnations pour séjour irrégulier et faits connexes (refus d'embarquement, travail illégal...);
- la régularisation des sans-papiers présents ;
- la suppression réelle de la double peine ;
- le recours à des alternatives à la rétention administrative et à l'emprisonnement (procédures de recours et de contrôle judiciaire, assignation à résidence).

DROIT D'ASILE.

L'asile doit rester un droit et les demandes des persécutés doivent être examinées dans le respect et la dignité.

Se décharger du « fardeau » de l'asile sur d'autres pays serait contraire à la tradition d'accueil de la France.

Ceci suppose :

- la fin du climat de suspicion ;
- l'abandon de pratiques discriminatoires selon les origines ;
- la présence d'un conseil aux diverses étapes ;
- l'audition accessible pour tous ;
- un recours effectif dans les cas de refus par la première instance.

Tout demandeur d'asile doit bénéficier, sur l'ensemble du territoire français de conditions d'accueil dignes : hébergement, santé, travail...

CONTACTS

Marine Gacem
IPAM
01 43 48 62 79
ep3@reseau-ipam.org

Catherine Teule
Ligue des Droits de l'Homme
01 56 55 51 00
catherine.teule@wanadoo.fr

DROIT INTERNATIONAL



POUR UNE POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LA FRANCE AU SERVICE DU DROIT INTERNATIONAL

nous demandons aux candidat-e-s de s'engager :

- **pour une réforme substantielle des Nations unies en rééquilibrant, entre autres, les rapports de force en leur sein, y compris pour les Institutions Financières Internationales (IFI) dont le régime censitaire concentre le pouvoir de décision entre les seules mains de quelques pays ;**
- **pour l'intégration de l'OMC dans le système des Nations unies et le changement des mécanismes du droit commercial de façon à assurer et à garantir la primauté des droits humains sur le droit commercial ;**
- **pour garantir la soumission et la responsabilisation de l'ensemble des institutions financières et commerciales internationales au droit international, à la Charte des Nations unies et aux obligations concernant la protection internationale des droits humains, et de l'environnement par des mécanismes de contrôle, de suivi, d'évaluation et de sanction adéquats ;**
- **pour la mise en place d'un Conseil de sécurité économique et sociale, sans siège permanent, au sein des Nations unies.**

LE CONTEXTE

Le droit international fondé sur la Charte des Nations unies cède le pas face aux logiques de puissance, économique ou militaire, des acteurs les plus puissants. Il en résulte une neutralisation des règles du jeu international tant sur le plan du règlement pacifique des différends, de la paix, de la coopération internationale que de la sécurité internationale. Créée pour être

l'élément de contention et de régulation juridique de la violence, l'ONU est aujourd'hui impuissante face à la conquête du monde menée, entre autres, par les sociétés transnationales, favorisant ainsi le désordre planétaire et le déchaînement de la violence. Face à ces symptômes de la crise de gouvernabilité mondiale, la démocratisation des relations internationales est

nécessaire et passe par une réforme radicale et le renforcement des Nations unies. La construction d'un nouveau cadre juridique et institutionnel international permettrait l'émergence d'une nouvelle dynamique de forces de coopération plus propice au développement durable.

SIGNATAIRES

Accueil Paysan, Agir ici, Les Amis de la Terre, ATTAC (Association pour la Taxation des Transactions pour l'Aide aux Citoyens), CADTM (Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers-Monde), CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement), CRID (Centre de Recherche et d'Information pour le Développement), Fédération Artisans du Monde, Fédération Française des MJC, FIAN France, Greenpeace, IDD (Immigration Développement Démocratie), IPAM (Initiatives Pour un Autre Monde), Médecins du Monde, MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples), Peuples Solidaires, Planète Urgence, 4D (Dossiers et Débats pour le Développement Durable), RITIMO (Réseau des centres de documentation pour le développement et la solidarité internationale), Secours Catholique - Caritas France, Solidarité mondiale contre la faim, Survie

LES ARGUMENTS

FACE À LA PRÉÉMINENCE DES LOGIQUES DE PUISSANCE, LE DROIT INTERNATIONAL, ÉLABORÉ DANS LE CADRE DES NATIONS UNIES, DOIT CONSTITUER LA PIERRE ANGULAIRE DU SYSTÈME POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL MULTILATÉRAL, condition sine qua non de relations internationales démocratisées. La mise en place de mécanismes de contrôle citoyen, d'évaluation et de sanction adéquats est un moyen de garantir la soumission des institutions internationales, en particulier les IFI et l'OMC, à la Charte des Nations unies, aux droits fondamentaux contenus dans les deux pactes de 1966, aux normes de l'OIT et aux accords multilatéraux environnementaux. Les Nations unies, renouvelées pour gagner en légitimité et en efficacité, doivent en être le garant.

L'OMC ÉVOLUE HORS DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES.

Or, les conséquences de la libéralisation commerciale sur l'organisation des sociétés et sur l'environnement mettent en péril le respect des droits humains fondamentaux et le droit à un environnement sain. L'OMC ne saurait s'exonérer de ses responsabilités et de ses obligations internationales, notamment l'obligation de respecter et de faire respecter les droits humains sans faire prévaloir le droit commercial sur tous les autres. Elle doit donc intégrer le système des Nations unies et s'assurer d'une coopération renforcée avec les autres institutions spécialisées. Le statut d'observateur auprès de l'OMC doit être accordé à certaines d'entre elles, par exemple l'OIT, l'OMS, la CNUCED et le PNUE.

LES NATIONS UNIES CONNAISSENT AUJOURD'HUI UNE CRISE DE LÉGITIMITÉ ET DE REPRÉSENTATION.

L'affirmation d'une claire hiérarchie des normes doit s'accompagner d'une démocratisation des institutions internationales. C'est la condition d'une légitimité indispensable à une régulation équitable et équilibrée de l'économie mondiale. Malgré les engagements pris lors de la conférence des Nations unies sur le financement du développement de Monterrey (mars 2002), « la participation de tous les pays en développement et en transition au processus de prise de décisions » demeurent de vains mots. C'est particulièrement le cas au sein des IFI. La France doit proposer une alternative au système censitaire qui prévaut dans ces institutions afin d'assurer une représentation équitable de l'ensemble des pays. La réorganisation de leurs conseils d'administration doit permettre d'accroître le nombre de sièges dévolus aux pays du Sud, premiers concernés par les politiques des IFI, et d'augmenter substantiellement les droits de vote de base au sein de ces institutions. Il est temps également que la nomination des dirigeants de la Banque mondiale et du FMI repose sur un processus ouvert et transparent.

AU-DELÀ, LA CAPACITÉ D'ACTION DES NATIONS UNIES DOIT ÊTRE RENFORCÉE PAR LA CRÉATION D'UN CONSEIL DE SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIALE, sans siège permanent, disposant d'une légitimité internationale et d'une capacité de décision fortes pour garantir la coordination des institutions existantes et l'effectivité des droits civils et politiques et des droits économiques sociaux et culturels.

CONTACTS

Sébastien Fourmy
Oxfam France - Agir ici
01 56 98 24 40
sfourmy@oxfamfrance.org

Mireille Mendès France
IPAM
01 43 20 83 03
mireillemf72@aol.com

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT



POUR UNE AIDE FRANÇAISE « RÉELLEMENT » AU SERVICE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET LES INÉGALITÉS

nous demandons aux candidat-e-s de s'engager :

- **atteindre d'ici 2012 au plus tard l'objectif de 0,7% du revenu national brut (RNB) consacré à l'APD «réelle», c'est à dire correspondant à un véritable effort budgétaire pour l'aide au développement; et promouvoir la création de taxes internationales pour financer le développement et la redistribution des richesses à l'échelle mondiale, tout en veillant au caractère additionnel de ces nouvelles contributions;**
- **améliorer la qualité de l'APD française en tenant les engagements internationaux pris**

par la France mais aussi en se fixant de nouveaux objectifs plus ambitieux en particulier dans les domaines suivants : plus grande prévisibilité de l'aide, concentration sur les pays les plus pauvres, meilleure coordination avec les autres bailleurs, déliement de l'aide et suppression des conditionnalités macro-économiques rattachées à l'aide;

- **recentrer la politique française de coopération au développement sur la réalisation des objectifs de lutte contre la pauvreté et le respect des**

droits humains fondamentaux en commençant par consacrer au minimum 20% de l'APD française au financement des services sociaux de base;

- **renforcer le contrôle démocratique sur la politique de coopération internationale de la France en élaborant des mécanismes concrets de contrôle parlementaire et en associant de manière systématique la société civile à la définition et la mise en œuvre de l'aide française dans les pays en développement.**

LE CONTEXTE

En perte de vitesse au cours de la dernière décennie, l'aide publique au développement (APD) bénéficie aujourd'hui d'un regain d'intérêt et affiche des volumes à la hausse depuis la fin des années 90. En France, le chef de l'État a annoncé en 2002 l'adoption d'un calendrier officiel visant à porter le niveau d'APD française à 0,5% du produit national d'ici 2007 et 0,7% d'ici 2012. Si sur le papier, l'objectif intermédiaire de 2007 semble aujourd'hui en mesure d'être atteint, l'augmen-

tation des volumes d'aide ne se traduit pas dans la réalité par un effort budgétaire accru mais s'explique tout d'abord par l'utilisation d'artifices comptables qui viennent gonfler les chiffres de l'APD. Par ailleurs, au-delà de la réalité des montants engagés, l'aide française est aujourd'hui confrontée à un déficit de crédibilité : le manque de lisibilité et de transparence de la coopération française, la faible prévisibilité des flux, l'absence de coordination avec les autres

donateurs ou encore la place trop restreinte accordée à la société civile, sont autant de freins au déploiement d'une aide française véritablement efficace. De même, la poursuite à travers l'APD française d'objectifs multiples et souvent contradictoires (réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, défense des intérêts géostratégiques de la France, rayonnement culturel...), contribue à affaiblir la qualité de cette aide publique au développement.

SIGNATAIRES

Accueil Paysan, Aide et Action, CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement), CRID (Centre de Recherche et d'Information pour le Développement), Fédération Artisans du Monde, IDD (Immigration Développement Démocratie), IPAM (Initiatives Pour un Autre Monde), Oxfam France - Agir ici, Peuples Solidaires, Ritimo (Réseau des centres de documentation pour le développement et la solidarité internationale), Secours Catholique - Caritas France, Solidarité mondiale contre la faim, Survie

LES ARGUMENTS

0,7 % D'AIDE « RÉELLE ». Selon les chiffres officiels, l'aide française est passée de 0,32 % du PIB en 2001 à 0,47 % en 2005. Mais cette hausse apparente participe en réalité d'une augmentation en trompe-l'œil qui s'explique avant tout par la prise en compte dans l'aide française de dépenses ne contribuant pas réellement à la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement. En 2005, près de 50 % de l'aide française correspondaient en fait à la comptabilisation des annulations de dette et des coûts imputés à l'accueil des réfugiés et étudiants étrangers en France. Dans ce contexte, nous considérons que l'adoption d'une loi de programmation et d'orientation pluriannuelle de l'APD française permettrait de mieux contrôler et planifier la remontée des crédits budgétaires alloués à l'APD « réelle ».

PRIORITÉ À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE. La France doit également recentrer sa politique de coopération au développement sur la réalisation des objectifs de lutte contre la pauvreté et en particulier sur le respect des droits humains fondamentaux dont l'accès aux services essentiels constitue une priorité. Bien qu'une grande majorité de français considère que l'accès à la santé et à l'eau potable devrait être « l'action prioritaire » de la coopération au développement¹, la France ne consacre pourtant qu'un peu plus de 5 % de son aide bilatérale (chiffre de 2003) aux services sociaux de base (santé, éducation, eau et assainissement). Ce niveau d'engagement est largement insuffisant pour permettre une réalisation effective des stratégies sectorielles intégrées dans les documents cadre de partenariat. Il n'est pas non plus à la hauteur de l'objectif que ce sont fixé les pays donateurs lors du sommet mondial pour le développement social (Copenhague – 1995) à savoir consacrer au moins 20 % de leur APD au financement de ces services fondamentaux.

UNE AIDE DE MEILLEURE QUALITÉ DISPONIBLE SUR LE LONG TERME. Parce que l'aide joue un rôle fondamental dans le développement des pays les plus pauvres, il est aujourd'hui indispensable d'en améliorer l'efficacité. Si des engagements ont été pris en ce sens dans le cadre de la déclaration de Paris de 2005 lors du Forum de « haut niveau pour renforcer ensemble l'efficacité de l'aide au développement (harmonisation, action commune, résultats) », les objectifs adoptés à cette occasion restent largement insuffisants pour opérer un véritable saut qualitatif dans la mise en œuvre de l'aide. De nouveaux objectifs doivent être fixés afin notamment de garantir une meilleure coordination entre les bailleurs autour de stratégies nationales réellement élaborées par les gouvernements des pays bénéficiaires en concertation avec les sociétés civiles et parlements nationaux. Une plus grande prévisibilité de l'aide doit également être consentie via la mise en place d'une programmation pluriannuelle des crédits d'APD. L'adoption de nouvelles taxes internationales pourrait également participer à la mobilisation de ressources prévisibles sur le long terme même s'il convient de veiller à ce que ces contributions ne se substituent pas à l'effort budgétaire consenti pour atteindre l'objectif des 0,7%. Enfin, à l'instar de la Norvège ou du Royaume-Uni, la France devrait cesser de conditionner son aide à l'adoption de certaines politiques macro-économiques ; de telles conditionnalités ayant un impact négatif sur la prévisibilité de l'aide et la capacité des Etats à déterminer leurs propres politiques de développement.

La France devrait défendre l'ensemble de ces principes au sein des institutions internationales en charge de l'aide au développement et plus particulièrement auprès de l'Union européenne qui s'impose aujourd'hui comme le plus grand bailleur d'aide dans le monde.

¹ Sondage IFOP pour AFD – Les français et l'aide au développement – 78839; juillet 2006

CONTACT

Sébastien Fourmy
Oxfam France - Agir ici
01 56 98 24 40
sfourmy@oxfamfrance.org

DETTE

POUR QUE LA FRANCE ASSUME SES RESPONSABILITÉS DANS L'ENDETTEMENT DES PAYS DU SUD

nous demandons aux candidat-e-s de s'engager :

- à annuler les dettes odieuses, ce qui implique la création d'une commission d'enquête parlementaire en vue d'un audit des dettes des pays du Sud envers la France, le gel des avoirs d'origine illicite de gouvernants du Sud, et la promotion d'un traité international de la dette odieuse ;
- à annuler la dette partout où elle est insupportable en redéfinissant la viabilité de la dette en fonction de son impact sur la satisfaction des droits fondamentaux et sur l'environnement ;
- à mettre des règles du jeu équitables et transparentes à l'endettement international en supprimant le Club de Paris et proposant d'abriter un tribunal international de la dette, impartial (impliquant des juges de pays débiteurs et créanciers), chargé d'appliquer le droit international et les principes généraux du droit en la matière ;
- à mettre un terme aux conditionnalités imposées par le FMI et la Banque mondiale en matière de politique économique (privatisations, libéralisation, politique fiscale ou budgétaire).

LE CONTEXTE

À entendre le G8, la question de la dette des pays du Sud serait réglée.

Il n'en est rien :

- la dette reste insupportable pour de nombreux pays. L'initiative « pays pauvres très endettés » (PPTe) et les mesures d'allègement de la dette multilatérale annoncées en 2005 n'effaceront pas plus de 5% de la dette des pays du Sud, essentiellement la partie qui n'aurait jamais été remboursée. Le Kenya, pays où l'espérance de vie a reculé de 10 ans depuis 1986, consacre 40 %

de son budget au remboursement de la dette.

- la dette continue de priver les pays du Sud de leur souveraineté : les prêts comme les annulations de dette sont encore conditionnés à l'application par les gouvernements du Sud de politiques économiques largement définies par les institutions financières internationales.

- les créanciers ont une responsabilité primordiale dans le surendettement des pays du Sud, qui n'est toujours pas reconnue et dont

seuls les pays débiteurs paient le prix.

- la gestion actuelle de la dette est inéquitable : on demande aux créanciers, à la fois juge et partie, de dire si une dette est supportable ou non pour le débiteur, légitime ou non.

- le système actuel est inefficace : il est incapable de faire respecter ses propres décisions (en empêchant par exemple les « fonds voutours » de poursuivre les PPTe devant les tribunaux) et de prévenir de nouvelles crises de la dette.

SIGNATAIRES

Plate-forme Dette et développement, Accueil Paysan, Agir ici, Les Amis de la Terre, ATTAC (Association pour la Taxation des Transactions pour l'Aide aux Citoyens), CADTM (Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers-Monde), CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement), CRID (Centre de Recherche et d'Information pour le Développement), DEFAP - Service Protestant de Mission, FASTI (Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés), Fédération Française des MJC, Foi & Justice, Greenpeace, Handicap international, IDD (Immigration Développement Démocratie), IPAM (Initiatives Pour un Autre Monde), MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples), Peuples Solidaires, Planète Urgence, 4D (Dossiers et Débats pour le Développement Durable), RITIMO (Réseau des centres de documentation pour le développement et la solidarité internationale), Secours catholique - Caritas France, Solidarité mondiale contre la faim, Survie

LES ARGUMENTS

CE SONT LES PAYS DU SUD QUI AIDENT LES PAYS DU NORD.

En 2005, les transferts nets de capitaux du Sud vers le Nord se sont élevés à 354 milliards de dollars². Le remboursement de la dette représente à lui seul une ponction de plus de 300 milliards de dollars chaque année sur les budgets des pays du Sud, soit plus de dix fois l'aide qu'ils reçoivent³. De plus, c'est au nom du surendettement qu'a été imposée aux pays du Sud l'ouverture au commerce et aux capitaux étrangers, qui a souvent généré leur appauvrissement par la dégradation des termes de l'échange, l'épuisement des ressources naturelles et la fuite massive des capitaux. La mainmise continue des institutions financières internationales (IFI) sur les politiques économiques menées au Sud entre en contradiction directe avec le droit de chaque peuple à choisir son destin et avec l'engagement du G8, en 2005, à ce que les pays pauvres « [décident] eux-mêmes de leurs stratégies économiques ».

À l'instar de la Norvège et du Royaume-Uni, la France doit d'urgence abandonner de telles conditionnalités, elle qui a jusqu'à présent « insisté »⁴ pour leur maintien.

UNE SOLUTION JUSTE ET DURABLE AU PROBLÈME DE LA DETTE DES PAYS DU SUD IMPLIQUE :

- de faire toute la lumière sur le processus qui a mené à cette situation, et sur les responsabilités, notamment celles des créanciers et des bénéficiaires de prêts frauduleux ou détournés. Aussi demandons-nous un audit des dettes dues à la France par les pays du Sud et le gel des fonds détournés par les élites du Sud;
- que le traitement de la dette ne dépende plus du « bon vouloir des créanciers »⁵, mais réponde à des règles du jeu équitables et transparentes, qui s'imposent à la fois aux débiteurs et aux créanciers, publics et privés. En application du droit international et des principes généraux du droit les plus universels, ces règles doivent :

- faire primer les droits fondamentaux et le respect de l'environnement sur le remboursement de la dette, à l'image des protections accordées aux ménages surendettés. Les IFI ont avancé la définition d'un niveau « supportable » d'endettement afin de prévenir le ré-endettement excessif, mais leur analyse ne tient aucun compte du coût humain et écologique de la dette, et elle ne concerne pas les pays dits « à revenus intermédiaires »;
- reconnaître la doctrine selon laquelle une dette est odieuse, donc nulle, si elle a été contractée sans que la population n'y consente (c'est le cas des dictatures), sans qu'elle n'en bénéficie et en connaissance de cause de la part du prêteur;
- intégrer les notions juridiques de « force majeure » et d'« état de nécessité » afin de revoir les clauses d'un contrat d'endettement en cas de changement dramatique des circonstances (guerre civile, catastrophe naturelle, effondrement du cours des matières premières...);
- être appliquées dans un cadre juridique indépendant et qui s'impose à tous. Le cartel de créanciers que constitue le Club de Paris et qui fête ses 50 ans en 2006, doit fermer ses portes.

Selon nos analyses, l'application de ces règles aboutirait à l'effacement total de la dette pour plus de 70 pays et à un allègement significatif pour d'autres. En attendant que ces mesures soient en place, le remboursement de la dette met en péril des vies humaines : son annulation est une question d'urgence.

² World Economic and Social Survey 2005, United Nations, 2005, p. 77.

³ Même si l'aide déclarée par les pays riches atteint 78 Mds \$ en 2004, elle ne correspond aucunement à l'aide reçue par les pays du Sud. Ainsi, selon une étude de la Banque mondiale concernant l'aide à l'Afrique, les bailleurs déclaraient 18 Mds, alors que les pays africains n'en auraient reçu que 3 Mds (Source : Global Monitoring Report 2004).

⁴ Rapport présenté au parlement sur les activités du FMI et de la Banque mondiale - juillet 2004-juin 2005, p. 61.

⁵ De l'aveu d'un haut fonctionnaire du ministère des Finances, en septembre 2004.

CONTACTS

Damien Millet
CADTM
06 60 54 27 13
france@cadtm.org

Jean Merckaert
CCFD/Plate-forme Dette
et Développement
01 44 82 81 23
j.merckaert@ccfd.asso.fr

PARADIS FISCAUX ET JUDICIAIRES



POUR EN FINIR AVEC LE SCANDALE DES PARADIS FISCAUX ET JUDICIAIRES

nous demandons aux candidat-e-s de s'engager :

- à ce que la France agisse avec détermination au niveau européen et international pour garantir la transparence des mouvements de fonds et des patrimoines, par :
 - l'accès de l'administration fiscale à l'intégralité des données entrant dans les comptes consolidés des sociétés ;
 - l'interdiction au niveau communautaire de passer des marchés publics avec des firmes ayant des relations avec les PFJ ;
 - la création de normes internationales de transparence pour l'enregistrement des entreprises, trusts, fondations, etc. ;

- à lutter contre l'impunité, en :
 - généralisant le caractère délictueux de la fraude fiscale dans l'ensemble de l'UE ;
 - renforçant la coopération judiciaire et fiscale entre Etats de l'UE et au niveau international, voire en créant un parquet européen doté d'un pôle financier ;
 - rendant pénalement responsable l'intermédiaire qui contribue à des opérations aux objectifs frauduleux par des montages juridiques dans les PFJ.

LE CONTEXTE

Depuis les années 1970, le nombre de paradis fiscaux et judiciaires (PFJ)¹ a presque triplé, pour dépasser en 2006 les soixante. Au cœur même du système financier international, près de la moitié des transactions financières mondiales transiterait par ces territoires.

Il y a urgence à agir contre les PFJ :

- ils conduisent au report de la charge fiscale sur les plus pauvres et à l'assèchement des ressources fiscales des pays du Nord comme

du Sud, amenant ceux-ci à renoncer progressivement à leurs outils de solidarité, de redistribution et d'intervention économique ; ils rendent les pays du Sud encore plus dépendants de l'aide extérieure ;

- ils constituent une « boîte noire » pour la criminalité transnationale, en offrant un espace privilégié d'interface entre le monde des transactions financières légitimes et l'argent d'origine criminelle. Ils contribuent ainsi à faciliter la corruption internationale et le développement des

réseaux criminels, mafieux et terroristes. Partout, ils rendent plus difficile le maintien ou l'extension de la démocratie.

¹Les PFJ se singularisent par : un strict secret bancaire qui permet à tous les fonds, y compris les plus délictueux, de rester anonymes ; un régime fiscal très réduit pour les non-résidents ; des conditions d'installation de sociétés pouvant faire écran largement facilitées ; une absence de coopération judiciaire et administrative confortant le secret, l'anonymat et l'irresponsabilité des auteurs, bénéficiaires et donneurs d'ordre des opérations qui y transitent.

SIGNATAIRES

Plate-forme Paradis Fiscaux et Judiciaires [ATTAC (Association pour la Taxation des Transactions pour l'Aide aux Citoyens), CADTM (Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers-Monde), CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement), CRID (Centre de Recherche et d'Information pour le Développement), Eau Vive, Fédération de l'Entraide Protestante, Foi & Justice, Secours Catholique - Caritas France, Survie, Transparence international], Accueil Paysan, Agir ici, Les Amis de la Terre, DEFAP - Service Protestant de Mission, FASTI (Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés), FEP (Fédération de l'Entraide Protestante), Fédération Française des MJC, Greenpeace, IDD (Immigration Développement Démocratie), IPAM (Initiatives Pour un Autre Monde), Peuples Solidaires, RITIMO (Réseau des centres de documentation pour le développement et la solidarité internationale)

LES ARGUMENTS

L'OPACITÉ MISE EN PLACE PAR LES LÉGISLATIONS LOCALES DANS LES PFJ permet l'immunité et l'impunité de toutes les activités délictueuses et criminelles qui usent des possibilités qui leur sont ainsi offertes. Ces territoires sont, dans la pratique, fermés aux juges, mais ils sont largement ouverts aux banques internationales et représentent autant de plaques tournantes pour le transfert de l'argent frauduleux et criminel et le recyclage des fonds blanchis.

LES ACTIONS ENTREPRISES CONTRE CES PRATIQUES, AU NIVEAU EUROPÉEN ET INTERNATIONAL, SONT AUJOURD'HUI INEFFICACES. LA FRANCE DOIT TOUT METTRE EN ŒUVRE POUR LES RENFORCER :

- les normes existantes, pour celles qui sont entrées en vigueur², laissent trop d'échappatoires à l'ingénierie financière et fiscale. Ainsi, la directive européenne sur l'épargne, qui cherche à dissuader les placements offshore par une retenue significative à la source, n'aura qu'un impact très limité tant qu'elle ne portera que sur les personnes physiques;
- les moyens d'investigation et de contrainte pour faire appliquer les normes existantes sont dérisoires. La liste noire du Groupe d'Action Financières sur le blanchiment des capitaux (GAFI) ne compte plus que deux Etats, car les PFJ en sortent dès lors qu'ils modifient leur législation anti-blanchiment, sans qu'on en vérifie l'application. Au niveau européen, le contrôle de l'application des lois anti-blanchiment par les sociétés de compensation (Clearstream et Euroclear) s'avère laxiste. Plus généralement, les frontières n'existent plus pour les capitaux, mais constituent de véritables freins aux poursuites fiscales et judiciaires, comme l'ont dénoncé les magistrats européens dans l'Appel de Genève en 1996;
- la lutte contre les PFJ est trop segmentée, entre le GAFI, le Forum de stabilité financière, le FMI et l'OCDE. La communauté internationale doit s'engager fermement et de façon cohérente contre ce fléau.

ENFIN, UNE ACTION EFFICACE DOIT TENIR COMPTE DE LA VARIÉTÉ DES SITUATIONS EXISTANT DANS LES PFJ :

- la plupart n'ont pas d'autonomie politique réelle et sont, de facto, contrôlés par les principales places financières mondiales et leurs gouvernements. Ces PFJ dépendent des affaires apportées par les banques internationales, les conseils fiscaux et les experts-comptables établis dans ces places financières. Il convient donc d'agir à la source et d'encadrer ces activités nuisibles dans les pays riches eux-mêmes. La France, en particulier, doit contraindre par tous les moyens Monaco et Andorre à lever le secret bancaire et à coopérer effectivement avec les autorités fiscales et judiciaires de pays tiers;
- d'autres PFJ ont une influence prépondérante et sont autonomes politiquement, même s'ils sont insérés dans le tissu de l'économie mondiale. Il est indispensable de ne pas laisser prospérer les activités off-shore dans ces pays, qui offrent des avantages indus et produisent des méfaits qu'ils feignent d'ignorer. L'UE a une responsabilité majeure à cet égard envers l'un de ses membres fondateurs, le Luxembourg, ainsi qu'envers la Suisse.

² La huitième Directive Comptable européenne, demandant aux entreprises de rendre publics, dans les documents remis à leurs actionnaires, les liens qu'elles entretiennent avec les PFJ, doit encore être transposée ; la Convention de Merida contre la corruption (2003), ratifiée par la France, doit désormais être suivie d'effets, en particulier concernant la restitution des produits des infractions liées à la corruption.

CONTACTS

Jean Merckaert
CCFD
01 44 82 81 23
j.merckaert@ccfd.asso.fr

Michel Roy
Secours Catholique
- Caritas France
01 45 49 75 43
michel-roy@secours-
catholique.asso.fr

Jacques Terray
Transparence international
01 40 51 77 17
jfterray@compaquet.fr

PAIX ET CONFLITS



POUR UNE FRANCE AU SERVICE DE LA PAIX

nous demandons aux candidat-e-s de s'engager :

- à promouvoir le traité international sur le commerce des armes, à interdire les armes à sous-munitions et à geler de la production d'armes nucléaires;
- au renforcement des cadres multilatéraux pour le règlement des conflits;
- à promouvoir les interventions civiles de paix dans le cadre de la restauration et du maintien de la paix;
- à appuyer les sociétés civiles dans la prévention et la résolution des conflits;
- à favoriser l'éducation à la paix et à la non-violence à l'école.

LE CONTEXTE

Depuis les années 1990, les guerres civiles dramatiques se sont multipliées, détruisant systématiquement le tissu social dans de nombreux pays notamment africains. La prolifération des armes légères, la prédation des richesses naturelles, le rôle accru du monde économique, la recherche du pouvoir à tout prix en sont les principales raisons. Des clans, cherchant à s'emparer du pouvoir ou à s'y maintenir, ont souvent instrumentalisé les réalités

ethniques et religieuses, générant des tensions extrêmement destructrices dans la durée. Parallèlement s'est développée à l'échelon international la hantise du terrorisme qui s'est traduite par un renforcement des politiques sécuritaires et l'entrée en guerre des Etats-Unis d'Amérique du Nord sur plusieurs terrains d'opération. La France, tout en se retirant de certaines bases en Afrique, s'est engagée dans le cadre d'opérations de maintien de la paix

en soutenant une approche multilatérale de la résolution des conflits. Néanmoins, l'augmentation de son budget militaire notamment en faveur des nouvelles armes et aux dépens des budgets sociaux ou de l'aide publique au développement, est à remettre en question dans une dynamique en faveur de la paix.

SIGNATAIRES

Plate-forme Contre les armes (Agir ici, Amnesty International-section française, CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement), Foi & Justice, Justice et Paix France, LDH (Ligue des Droits de l'Homme), Médecins du Monde, Observatoire des Transferts d'Armements, Pax Christi France, Secours catholique - Caritas France), Accueil Paysan, Aide et Action, Les Amis de la Terre, ATTAC (Association pour la Taxation des Transactions pour l'Aide aux Citoyens), Coordination française pour la Décennie, CRID (Centre de Recherche et d'Information pour le Développement), Fédération Française des MJC, Greenpeace, IDD (Immigration Développement Démocratie), IPAM (Initiatives Pour un Autre Monde), MAN/Comité ICP (Comité français pour l'Intervention Civile de Paix), Mouvement de la paix, MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples), Peuples Solidaires, Planète Urgence, Réseau Sortir du nucléaire, RITIMO (Réseau des centres de documentation pour le développement et la solidarité internationale), Survie

LES ARGUMENTS

LA PROLIFÉRATION DES ARMES REND INFERNALE LA VIE DE NOMBREUSES SOCIÉTÉS :

massacres, viols massifs, banditisme, etc. Afin qu'elle n'entrave plus la résolution de conflits et le retour à une paix durable, leur commerce doit être plus transparent et régulé. Les bombes à sous-munitions compromettent toute possibilité de développement à moyen terme. Disséminées sur de vastes surfaces, beaucoup n'explorent pas à l'impact, devenant de véritables mines antipersonnel, susceptibles d'exploser au moindre contact. De nombreuses voix se sont élevées contre ces dérives, des programmes ont été élaborés par les Nations unies, mais pour l'instant sans véritables succès. Quant aux armes nucléaires, elles demeurent une menace permanente qui engendre une instabilité géopolitique et une insécurité mondiale.

Il est donc essentiel d'agir avec une volonté accrue, autour des propositions suivantes :

- promouvoir l'adoption d'un traité international contraignant sur le commerce des armes pour en interdire la vente lorsqu'elles violent les droits de l'Homme ou le droit humanitaire international ;
- voter une loi interdisant la production, le stockage, l'utilisation et l'exportation des bombes à sous munitions ;
- s'engager à plus de transparence dans les exportations d'armes de la France ;
- geler la production d'armes nucléaires (dont le missile M-51) et mieux appliquer et faire appliquer le Traité de Non Prolifération nucléaire.

LA RÉPONSE AUX SITUATIONS DE CONFLIT DOIT S'APPUYER SUR DES CADRES FORTS PORTÉS PAR LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE,

pour éviter les actions unilatérales relevant d'avantage d'un intérêt stratégique que du souci commun d'assurer la paix et la sécurité. Dans le cadre de sa politique de défense et de sa politique étrangère, la France doit :

- défendre le système multilatéral de résolution des conflits et contribuer aux réformes pouvant en améliorer l'efficacité, notamment dans les modalités de prise de décision au Conseil de sécurité ;
- promouvoir l'application du droit des conflits armés ou droit humanitaire et refuser toute atteinte à ce droit en exerçant sa compétence universelle.

LA RÉOLUTION DES CONFLITS NE PEUT SE LIMITER À DES FORCES D'INTERVENTION RAPIDE OU AUTRES FORCES DE MAINTIEN DE LA PAIX.

Dans le cadre de sa politique de défense, la France doit intégrer de nouvelles logiques plus constructives et plus efficaces pour la mise en œuvre de la réconciliation associant pleinement la société civile.

Pour cela, elle doit :

- reconnaître politiquement l'importance de l'intervention civile de paix dans le règlement des conflits ;
- mettre en place et financer la présence d'intervenants civils de paix formés qui pourront contribuer à la réconciliation en atténuant les risques pour les populations civiles, en agissant avec les acteurs locaux de paix et les victimes et en témoignant auprès de la communauté internationale.

LE RÔLE DES SOCIÉTÉS CIVILES LOCALES, EN RÉSEAU AVEC LEURS PARTENAIRES EXTÉRIEURS,

est fondamental dans la prévention et l'atténuation de l'impact des conflits, la médiation et la réhabilitation. La France doit appuyer leurs initiatives.

Pour cela, elle doit :

- favoriser la concertation avec la société civile française et les sociétés civiles locales sur tous les théâtres de conflit ;
- engager davantage de moyens sans pour autant soustraire des moyens attribués à la lutte contre la pauvreté.

LES ANNÉES 2001-2010 ONT ÉTÉ PROCLAMÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES « DÉCENNIE INTERNATIONALE DE LA PROMOTION D'UNE CULTURE DE LA NON-VIOLENCE ET DE LA PAIX AU PROFIT DES ENFANTS DU MONDE ».

La France doit montrer l'exemple en :

- introduisant officiellement la formation à la non-violence et à la paix à tous les niveaux du système éducatif français, dès l'école maternelle ;
- intégrant cet enseignement dans la formation initiale et continue des enseignants ;
- favorisant l'accès de tous les adultes, travaillant sur un site scolaire, à une formation à la gestion des conflits.

CONTACTS

Caroline Maurel
Oxfam France - Agir ici
01 56 98 24 40
cmaurel@oxfamfrance.org

Marie-Line Ramackers
CCFD
01 44 82 81 85
ml.ramackers@ccfd.asso.fr

Michel Roy
Secours Catholique - Caritas France
01 45 49 75 43
michel-roy@secours-catholique.asso.fr

FRANCE-AFRIQUE



POUR UNE POLITIQUE DE LA FRANCE EN AFRIQUE RESPONSABLE ET TRANSPARENTE

nous demandons aux candidat-e-s de s'engager :

- **en faveur d'une politique de coopération avec l'Afrique respectant :**

- l'état de droit et les aspirations démocratiques,
- les droits économiques, sociaux et culturels des peuples,
- de la souveraineté économique, politique et militaire des États reconnus par leur population,
- les dynamiques régionales et continentales africaines ;

- **en faveur d'un contrôle parlementaire et citoyen de la politique française en Afrique afin qu'elle ne puisse plus être confisquée par une minorité d'acteurs politiques et économiques. Nous demandons que soit mise en place une commission parlementaire chargée de réaliser un bilan des politiques françaises en Afrique en auditionnant experts, responsables politiques, économiques et associatifs ;**

- **pour que la France défende plus activement les intérêts africains au sein des institutions internationales.**

LE CONTEXTE

Plus de quarante ans après les indépendances, le bilan de la politique de la France en Afrique, tant au plan économique, politique que militaire, est contesté par ses bénéficiaires supposés. À part quelques expériences positives (notamment certaines réalisations dans le domaine de la coopération technique) et bien qu'ayant fait l'objet de réformes institutionnelles, cette politique n'a pas toujours servi les

objectifs de développement, de soutien à la démocratie et à la paix, affichés parfois ostensiblement. Décidées dans l'opacité, sans contrôle parlementaire et citoyen, les interventions de l'État français en Afrique (financées par les contribuables) ont surtout servi les intérêts, parfois contradictoires, de minorités économiques ou politiques, en France comme en Afrique (les « réseaux de la Françafrique »).

Du fait de son manque de cohérence et de transparence, il apparaît aujourd'hui nécessaire de refonder cette politique sur des bases plus conformes aux aspirations des populations africaines et des citoyens français.

SIGNATAIRES

Accueil Paysan, Agir ici, Les Amis de la Terre, ATTAC (Association pour la Taxation des Transactions pour l'Aide aux Citoyens), CADTM (Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers-Monde), CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement), CRID (Centre de Recherche et d'Information pour le Développement), DEFAP - Service Protestant de Mission, FASTI (Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés), Fédération Française des MJC, Foi & Justice, Greenpeace, IDD (Immigration Développement Démocratie), IPAM (Initiatives Pour un Autre Monde), MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples), Peuples Solidaires, Planète Urgence, Réseau Sortir du nucléaire, RITIMO (Réseau des centres de documentation pour le développement et la solidarité internationale), Secours catholique - Caritas France, Solidarité mondiale contre la faim, Survie, Terre des Hommes

LES ARGUMENTS

LA DIPLOMATIE FRANÇAISE A SOUVENT BLOQUÉ L'ÉMERGENCE DES SOCIÉTÉS CIVILES AFRICAINES en soutenant sans modération des régimes contestés par leurs peuples, favorisant de nombreuses situations de crises politiques et de guerres. Le soutien au régime génocidaire au Rwanda, la crise de succession au Togo ou la dérive du clan Déby au Tchad ont montré la situation d'impasse à laquelle mène une « diplomatie de la stabilité » qui ne fait qu'aggraver les facteurs de tensions. La France doit réellement conditionner son appui au respect de l'État de droit et encourager fortement les États mettant en place des systèmes de gouvernance démocratique et investissant dans des programmes sociaux (éducation, santé, eau, logement, transport). Elle doit mettre un terme à une diplomatie fondée sur des amitiés personnelles en instaurant des règles de protocole plus strictes et en révisant la nature et les fonctions des groupes d'amitié parlementaires. Elle doit également contribuer efficacement aux processus démocratiques en ne cautionnant plus des élections organisées sans contrôle efficace et en favorisant une supervision par l'ONU de tout processus électoral « à risque ».

LE DÉFICIT DE SOUVERAINETÉ EMPÊCHE LES RÉGIMES AFRICAINS LES PLUS VOLONTARISTES DE PRÉSIDER EFFICACEMENT AUX DESTINÉES DE LEUR NATION.

Il est criant dans le domaine financier (poids de la dette) et monétaire, dans la zone CFA. Le lancement d'un plan de transfert progressif de souveraineté monétaire aux institutions régionales, chargées de se prononcer sur le maintien ou non de cette unité monétaire, devrait donc être envisagé. Au niveau économique, le respect de la souveraineté passe par un encadrement plus strict des interventions des multinationales françaises, notamment en matière d'extraction de matières premières, de délégations de services publics (eau, communications, transport). Cet encadrement doit être formalisé sur la base de règles de procédures et de transparence à valeur contraignante. Sur le plan de la

souveraineté militaire, la suspension des interventions armées unilatérales de la France en Afrique sans mandat de l'ONU et la fermeture des bases militaires françaises, à l'exception de celles prévues dans le cadre du renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (RECAMP), doivent être envisagées.

L'ENCHEVÊTREMENT DES LIEUX DE DÉCISIONS DE LA POLITIQUE FRANÇAISE EN AFRIQUE AVEC UNE PLACE CENTRALE DE L'ÉLYSÉE (qui en a fait son domaine réservé notamment à travers sa « cellule africaine »), montre l'extrême nécessité que la politique extérieure de la France soit aujourd'hui soumise aux règles élémentaires de démocratie. Cela doit commencer par un rôle accru et effectif du Parlement en matière de coopération économique et financière, mais aussi de coopération militaire.

LA POLITIQUE FRANÇAISE EN AFRIQUE S'INSCRIT AUJOURD'HUI DANS UN CONTEXTE D'INTERVENTIONS CROISSANTES D'ACTEURS MULTILATÉRAUX SUR LE CONTINENT.

Grâce à son influence diplomatique au sein de l'ONU, de l'UE et son poids financier au sein des institutions financières internationales, la France est en mesure de défendre des politiques de coopération multilatérales plus efficaces en matière de lutte contre la pauvreté et moins soumises à l'orthodoxie néolibérale, ce qu'elle a très peu fait par le passé. Il s'agit également de permettre aux États africains d'acquérir plus de poids dans la défense de leurs intérêts.

En matière diplomatique, domaine dans lequel l'influence de la France s'exerce le plus fortement, il est souhaitable de mettre un terme à la politique du « domaine réservé » que la diplomatie française tente d'imposer au sein de l'Union européenne ou de l'ONU dès lors qu'il s'agit de l'Afrique francophone, avec des objectifs souvent éloignés des revendications des peuples africains.

CONTACTS

Philippe Mayol
CCFD
01 44 82 81 76
p.mayol@ccfd.asso.fr

Grégoire Niaudet
Secours Catholique - Caritas France
01 45 49 75 68
gregoire-niaudet@secours-catholique.asso.fr

Fabrice Tarrit
Survie
01 44 61 03 25
fabrice.tarrit@survie-france.org

RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES



POUR UNE FRANCE ACTIVE EN TERME DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES (RSEE)

nous demandons aux candidat-e-s de s'engager :

- à imposer une plus grande transparence des entreprises : en approfondissant l'obligation de reddition de la loi dite des Nouvelles Régulations Économiques (NRE) et en s'attachant plus particulièrement à la transparence des multinationales des industries extractives présentes dans les pays en développement ;
- à promouvoir des achats publics éthiques, et ainsi soutenir les acteurs des filières qui prennent en compte les droits humains, sociaux et environnementaux ;
- à ce que la France fasse du renforcement des Principes directeurs à l'attention des entreprises multinationales une priorité de sa participation à l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) et qu'elle rende compte annuellement aux partenaires sociaux et aux organisations de solidarité internationale françaises de cet engagement ;
- à ce que la France encourage le représentant spécial auprès du secrétaire général des Nations unies à poursuivre les discussions relatives aux responsabilités des entreprises en terme de droits humains.

LE CONTEXTE

Au cours des dernières décennies les entreprises ont largement étendu leur sphère d'activités particulièrement dans les pays en développement, notamment pour développer de nouvelles filières, s'approvisionner en ressources et répondre à de nouveaux marchés. Leur puissance dépasse bien souvent les capacités de régulation des États notamment des plus pauvres.

La demande d'éthique est très forte chez les consommateurs. Ainsi, selon le sondage BVA-CCFD publié

le 15 octobre 2002, 90 % des Français sont favorables au fait d'acheter en priorité des produits à des entreprises qui respectent partout les droits sociaux. Les filières visant à répondre à cette demande sont particulièrement dynamiques mais encore trop marginales. La rhétorique du développement durable et de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises s'intègre trop lentement dans les pratiques des entreprises. En effet, la compétition

féroce entre les acteurs économiques les pousse trop souvent à sacrifier les exigences éthiques voire les droits humains des plus faibles. L'intervention des pouvoirs publics dans ce champ devrait placer les entreprises au même niveau d'exigence et éviter que les droits ne soient sacrifiés sur l'autel de la compétition. Cela correspondrait aussi aux engagements pris par les Etats lors des Conférences de Rio en 1992, puis à Johannesburg en 2002.

SIGNATAIRES

Collectif De l'Éthique sur l'Étiquette, Forum citoyen pour la Responsabilité Sociale des Entreprises, Plate-forme Publiez ce que vous payez, Accueil Paysan, Agir ici, Les Amis de la Terre, ATTAC (Association pour la Taxation des Transactions pour l'Aide aux Citoyens), CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement), CRID (Centre de Recherche et d'Information pour le Développement), Fédération Artisans du Monde, Fédération Française des MJC, FIAN France, Greenpeace, Handicap international, IDD (Immigration Développement Démocratie), IPAM (Initiatives Pour un Autre Monde), LDH (Ligue des Droits de l'Homme), Médecins du Monde, Peuples Solidaires, Planète Urgence, 4D (Dossiers et Débats pour le Développement Durable), RITIMO (Réseau des centres de documentation pour le développement et la solidarité internationale), Secours catholique - Caritas France, Sherpa, Survie, Tourisme et développement solidaires

LES ARGUMENTS

POUR UNE PLUS GRANDE TRANSPARENCE DES ENTREPRISES.

La loi NRE prévoit dans son article 116 que toutes les sociétés cotées en bourse en France doivent inclure dans leur rapport annuel « des informations sur la manière dont elles prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leurs activités ». Depuis 2002, 700 sociétés sont assujetties à cette obligation. La France, siège de nombreuses multinationales, a pris ainsi une avance certaine et remarquable en matière de RSEE. Pourtant une trop faible minorité de sociétés en respecte la lettre et l'esprit. Nous proposons que la France renforce cette obligation de transparence et élargisse le champ d'application de la loi à toutes les entreprises de taille significative, quelque soit leur statut juridique. Nous proposons aussi de préciser son périmètre d'application : holding, France ou groupe, sous-traitants, fournisseurs (qui n'apparaissent pas dans le décret). Des mécanismes de sanction doivent être prévus pour ceux qui ne respecteraient pas la loi.

Nous demandons qu'obligation soit faite aux entreprises du secteur des industries extractives de publier l'ensemble des paiements réalisés aux pays dont elles exploitent les ressources naturelles afin de faciliter la transparence et par la même la gouvernance démocratique de ces pays. Les outils nécessaires existent (normes comptables ou boursières), il convient de les adapter, de les rendre obligatoires. Dans l'immédiat, ces informations indispensables devraient faire l'objet d'une publication annuelle dans les rapports d'activité des sociétés concernées.

POUR DES ACHATS PUBLICS ÉTHIQUES.

En dépit de la prolifération des codes de conduite mis en place par les grandes entreprises elles mêmes, les conditions de fabrication des produits que nous consommons ne permettent pas de respecter les droits des travailleurs (conventions de base de l'OIT voire législations locales). Ces conditions inhumaines (absence de liberté d'organisation des travailleurs, durée de travail supérieure aux maxima légaux, heures supplémentaires non payées) sont largement documentées notamment dans les secteurs du textile et de l'électronique. Certaines collectivités françaises (telles que les villes du groupe « Achat public éthique » de Cités Unies France) se sont engagées à promouvoir des achats publics éthiques. Nous demandons aux futurs élus de s'engager sur cette voie afin de mettre ainsi en œuvre concrètement les objectifs de développement durable.

POUR UN CADRE INTERNATIONAL SUR LA RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS.

Si des régulations économiques existent au niveau international (accords sur l'investissement, négociations commerciales), elles portent davantage sur les droits que sur les devoirs des entreprises en matière de droits humains. Les principes directeurs de l'OCDE apportent un début de réponse mais ils doivent être renforcés. Conformément au principe 13 du Sommet de la Terre de Rio et repris à Johannesburg, les États doivent mettre en œuvre leur engagement, à promouvoir un cadre international présentant les devoirs et responsabilités des entreprises. Cela devrait faciliter l'accès à la justice des populations affectées. À cette fin, les travaux entamés au sein de la Sous-commission des droits de l'Homme et poursuivi par le Représentant spécial auprès du Secrétaire général des Nations unies doivent être encouragés.

CONTACTS

Nathalie Grimoud
CCFD
01 44 82 81 28
n.grimoud@ccfd.asso.fr

Anne Olivier
Fédération Artisans du Monde
01 64 57 64 35
tessiture@free.fr

AGRICULTURE ET COMMERCE INTERNATIONAL



POUR UNE POLITIQUE AGRICOLE ET COMMERCIALE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

nous demandons aux candidat-e-s de s'engager :

• à défendre le droit à la souveraineté alimentaire des États et des ensembles régionaux c'est-à-dire le droit à protéger leurs marchés intérieurs et à mener des politiques agricoles répondant à leurs propres objectifs de développement. Cette reconnaissance du droit à la souveraineté alimentaire ne doit pas être négociée contre une

plus grande ouverture des marchés des pays du Sud dans les autres secteurs (industrie, services, investissements) pour lesquels le droit à la souveraineté des États doit également être reconnu ;

• à promouvoir la mise en œuvre de régulations du commerce agricole international au moyen de mécanismes

de gestion de l'offre et des prix, notamment pour les produits agricoles tropicaux ;

• à promouvoir au sein de l'UE une Politique Agricole Commune (PAC) assurant la fin de toutes les pratiques de dumping direct ou indirect sur les marchés mondiaux.

LE CONTEXTE

L'ensemble des agricultures du monde tendent à se retrouver en concurrence sur un marché de plus en plus unifié, alors que les différences de productivité entre régions sont énormes. L'agriculture familiale à petite échelle, qui fait vivre la moitié de la population mondiale, ne bénéficie pas de soutiens suffisants pour améliorer sa production et commercialiser ses produits sur les marchés locaux ou régionaux. Par contraste, les politiques publiques et la recherche agronomique se concentrent largement dans l'appui à une agriculture intensive en capitaux, concentrée et spécialisée, qui augmente toujours plus sa productivité. C'est cette agriculture industrielle qui sort vainqueur de la concurrence croissante sur les marchés agricoles. Une concurrence qui

pousse les pays développés à utiliser leurs subventions dans des logiques de dumping (vente à un prix inférieur aux coûts de production) et qui, de fil en aiguille, aboutit à une baisse tendancielle des prix agricoles mondiaux, privant des millions de paysans familiaux de revenus leur permettant de vivre dignement.

Depuis plus de vingt ans, les pays du Sud subissent des pressions croissantes pour remettre en cause leurs politiques de soutien à l'agriculture et de protection et régulation des marchés agricoles locaux, que ce soit au travers des injonctions des institutions financières internationales ou dans le cadre des négociations de l'OMC et des accords commerciaux bilatéraux ou plurilatéraux. Quant aux mécanismes multilatéraux de gestion de l'offre

qui existaient pour certaines matières agricoles tropicales, ils ont été démantelés.

Dans ce contexte, alors que l'agriculture paysanne devrait être un véritable moteur pour le développement de nombreux pays, elle subit bien souvent une crise aiguë génératrice de pertes d'emplois, de migrations vers des villes incapables d'absorber l'excès de main d'œuvre d'origine rurale et d'émigration vers d'autres pays, d'un accroissement des niveaux de pauvreté dans la société, d'une destruction de l'environnement et d'un accroissement de l'insécurité alimentaire. Dans ces mêmes pays bien souvent, les politiques de soutien accordées exclusivement aux secteurs de l'agro-business centrés sur l'exportation tendent à accroître cette crise.

SIGNATAIRES

Accueil Paysan, Les Amis de la Terre, CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement), CRID (Centre de Recherche et d'Information pour le Développement), Fédération Artisans du Monde, IDD (Immigration Développement Démocratie), IPAM (Initiatives Pour un Autre Monde), Oxfam France - Agir ici, Peuples Solidaires, Réseau Foi et Justice, Ritimo (Réseau des centres de documentation pour le développement et la solidarité internationale), Secours Catholique - Caritas France, Solidarité mondiale contre la faim, Survie

LES ARGUMENTS

LE NIVEAU DES PRIX AGRICOLES CONSTITUE UN ÉLÉMENT DÉTERMINANT DU REVENU DU TRAVAIL AGRICOLE et donc des possibilités de développement économique et social des populations paysannes.

LA LIBÉRALISATION DU COMMERCE AGRICOLE NE BÉNÉFICIE BIEN SOUVENT QU'À UNE MINORITÉ DU SECTEUR AGRICOLE et s'accompagne au contraire d'une crise économique et sociale pour une grande partie de la paysannerie et au delà pour la population de nombreux pays du Sud, alors même que les échanges mondiaux de produits agricoles ne concernent qu'une part minime de la production totale. Une bonne partie du milliard de paysans du monde (plus de trois milliards de personnes concernées) ne disposent pas d'avantages comparatifs particuliers sur le marché mondial. L'ouverture des marchés nationaux aux importations agricoles à bas prix ne fait qu'accroître la crise, les niveaux de pauvreté et de sous-emploi, ainsi que la dégradation de la sécurité alimentaire et de l'environnement.

A CONTRARIO, L'EXPÉRIENCE MONTRE QUE LA QUASI TOTALITÉ DES PAYS qui ont réussi à enclencher des processus de développement ont, à un moment donné de leur histoire, misé sur le soutien à leur agriculture paysanne et sur des politiques de protection et soutien des marchés intérieurs nationaux ou régionaux.

DE MÊME, L'HISTOIRE MONTRE QUE, DANS DES SITUATIONS DE DÉSÉQUILIBRE STRUCTUREL entre offre et demande agricoles, les mécanismes de régulation des marchés basés sur une gestion de l'offre sont susceptibles d'assurer une stabilité des prix à des niveaux rémunérateurs.

PAR AILLEURS, LES PRATIQUES DE DUMPING DE LA PART DES ÉTATS-UNIS ET DE L'UNION EUROPÉENNE contribuent à renforcer la dépression des prix sur les marchés mondiaux. En ce qui concerne la Politique Agricole Commune de l'Union Européenne, autant le soutien à son agriculture sur la base de ses objectifs de développement interne est légitime, autant l'utilisation de ce soutien pour pratiquer des formes cachées de dumping sur les marchés mondiaux doit être dénoncée.

POUR CES DIFFÉRENTES RAISONS, IL CONVIENT DE METTRE AU CENTRE DE L'AGENDA du futur gouvernement et des parlementaires français, au sein de l'Union Européenne et dans sa politique internationale, les questions de la rémunération du travail agricole, du droit à la souveraineté alimentaire, de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, de la gestion des marchés mondiaux et des pratiques de dumping direct et indirect pratiqués par les pays riches.

CONTACT

Laurent Levard
Fédération Artisans du Monde
01 56 03 93 64
l.levard@artisansdumonde.org

COMMERCE ÉQUITABLE



POUR UNE POLITIQUE EN FAVEUR D'UN COMMERCE ÉQUITABLE

nous demandons aux candidat-e-s de s'engager :

- à soutenir et renforcer les acteurs du commerce équitable des organisations de producteurs aux réseaux de distribution ;
- à soutenir l'éducation au commerce équitable et son intégration dans les programmes scolaires ;
- à promouvoir une législation qui protège le commerce équitable contre les risques de récupération du concept à des fins de propagandes par des acteurs qui ne respecteraient pas ces critères et principes ;
- à promouvoir des politiques publiques contribuant à rendre équitable l'ensemble du commerce international.

LE CONTEXTE

Dans un contexte de libéralisation du commerce international et de remise en cause des politiques publiques dans les pays du Sud et du Nord, une part de plus en plus grande de l'humanité n'est pas en mesure de vivre dignement de son travail, quand elle n'est pas exclue de toute activité économique.

C'est en réponse à cette situation que le commerce équitable s'est développé. Il repose sur une relation commerciale équilibrée au béné-

fice de producteurs désavantagés et travailleurs des pays du Sud. Le renforcement des organisations de producteurs et les actions de sensibilisation visent notamment à une évolution des règles et des pratiques du commerce conventionnel.

De plus en plus de citoyens et de collectivités publiques souhaitent s'engager en faveur d'un commerce plus équitable. En contrepartie de ce succès les risques de récupération

et de dévalorisation du concept s'accroissent. À l'initiative des pouvoirs publics un document définissant les principes et critères du commerce équitable a été réalisé au sein de l'AFNOR et signé par la plupart des acteurs du commerce équitable. Le gouvernement s'apprête à publier le décret d'application de l'article 60 de la loi du 2 août 2005 relatif au commerce équitable.

SIGNATAIRES

Plate-forme pour le Commerce équitable, Accueil Paysan, Agir ici, Les Amis de la Terre, CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement), CRID (Centre de Recherche et d'Information pour le Développement), DEFAP - Service Protestant de Mission, Fédération Artisans du Monde, Fédération Française des MJC, Foi & Justice, Greenpeace, IDD (Immigration Développement Démocratie), IPAM (Initiatives Pour un Autre Monde), LDH (Ligue des Droits de l'Homme), Max Havelaar, MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples), Peuples Solidaires, Planète Urgence, 4D (Dossiers et Débats pour le Développement Durable), RITIMO (Réseau des centres de documentation pour le développement et la solidarité internationale), La Route des sens, Secours catholique - Caritas France, Solidarité mondiale contre la faim, Tourisme et développement solidaires

LES ARGUMENTS

NOTRE MONDE EST DOMINÉ PAR UN MODÈLE D'ORGANISATION UNIQUE, PROMU PAR DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS PRIVÉS DISPOSANT DE PUISSANTS MOYENS D'INVESTISSEMENT ET DE COMMUNICATION.

Porteurs de l'intérêt général, les pouvoirs publics sont appelés à appuyer le développement d'alternatives à ce modèle. Au sein du champ de l'économie solidaire, le commerce équitable est une alternative qui doit être renforcée par :

- un appui financier pour le développement des filières, le renforcement des organisations de producteurs, des réseaux de distribution et pour la communication sur le commerce équitable ;
- une législation et une information relative aux achats publics facilitant l'engagement des collectivités territoriales et des institutions publiques dans la consommation de produits du commerce équitable.

LA SOCIÉTÉ EST AUJOURD'HUI DOMINÉE PAR UNE COMMUNICATION ESSENTIELLEMENT TOURNÉE VERS LA CONSOMMATION DE MASSE, INCITANT DE FAIT LES CITOYENS À LA PASSIVITÉ. Ce mode de consommation ignore les injustices du système économique mondial, notamment des règles et pratiques du commerce international, et les impasses écologiques des modes de production et de consommation actuels. Les pouvoirs publics doivent jouer un rôle déterminant pour appuyer les actions d'éducation, en direction des jeunes notamment. Ils pourront ainsi se doter d'outils et de références pour comprendre ces injustices et impasses et identifier les alternatives qui permettent aux citoyens d'influer sur la réalité, y compris au moyen d'une consommation responsable.

L'INTÉRÊT CROISSANT DE LA SOCIÉTÉ POUR LA DÉMARCHÉ DU COMMERCE ÉQUITABLE EN FAIT UN MARCHÉ POTENTIELLEMENT PROFITABLE AUX YEUX DE NOMBREUX ACTEURS ÉCONOMIQUES, et notamment des entreprises multinationales, Celles-ci sont tentées de détourner ce concept et faire prévaloir la recherche de nouveaux bénéfices sur la création d'un meilleur équilibre des relations commerciales avec les producteurs désavantagés et travailleurs des pays du Sud. Il convient que les pouvoirs publics contribuent à protéger le commerce équitable contre les récupérations possibles, au moyen notamment d'une législation qui reconnaisse des critères et des principes définis par les organisations et les fédérations internationales de commerce équitable.

L'APPUI AU COMMERCE ÉQUITABLE N'A DE SENS QUE S'IL VA DE PAIR AVEC UN ENGAGEMENT EN FAVEUR D'UN CHANGEMENT PLUS GLOBAL DES RÈGLES ET DES PRATIQUES DU COMMERCE INTERNATIONAL CONVENTIONNEL.

C'est pourquoi les pouvoirs publics français doivent, dans les instances européennes et internationales où ils interviennent (ONU, CNUCED, OMC, institutions financières internationales), contribuer à la mise en œuvre de règles commerciales plus justes.

CONTACT

Laurent Levard
Fédération Artisans du Monde/
Plate-Forme Commerce Équitable
01 56 03 93 64
l.levard@artisansdumonde.org